

## DÉCISION N° 2025-21DC

### **Objet : Mission de Maîtrise d'œuvre dans le cadre de la construction d'une aire d'accueil des gens du voyage sur la commune d'Erdre en Anjou - commune déléguée de La Pouëze (24CC021) – Attribution du marché**

Le Président de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu les statuts de la Communauté de communes des Vallées du Haut Anjou;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 4 juin 2020 portant délégation d'attribution dudit conseil au Président ;

Vu l'axe 1 du Projet de Territoire de la CCVHA « Habiter et accueillir durablement de nouveaux habitants sur tout le territoire », et l'engagement E6 (PA22) inscrit dans les principes d'action de la labélisation LUCIE 26000, « Développer une offre de services responsables répondant aux attentes et besoins des citoyens » ;

Considérant la consultation 24cc021 publiée le 14/10/2024 sur le profil acheteur et le site internet du pouvoir adjudicateur ;

Considérant l'offre reçue,

Considérant que la société Guillaume Sevin a remis une offre ayant le meilleur avantage économique;

### **DÉCIDE**

**Article 1 :** d'attribuer les marchés : 24CC021 à la société Guillaume Sevin, sise 1 rue de la Préfecture – ANGERS (49500) pour un montant de 47 580.00€ HT ;

**Article 2 :** Le Président

- certifie le caractère exécutoire de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat et publiée sur le site internet de la collectivité ;
- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, par courrier ou sur le site Télérecours citoyens ([www.telerecours](http://www.telerecours)), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**Article 3 :** Monsieur le Directeur général des services de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou est chargé de l'exécution de la présente décision.

Au Lion d'Angers, le 03/02/2025

Étienne GLÉMOT  
Président

